

Département de la Charente
Commune de Courcôme
16240

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 9 février 2015

Le lundi 9 février 2015 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 2 février, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, PANAR Michel, MEUNIER Jean-Michel, Mmes SALOMON Josiane, GIRAULT Stéphanie.

Absents : Mme QUERON Séverine excusée (pouvoir donné à M. GOEFFROY), MM. BERTRAND Olivier excusé, CAILLETON Thierry.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du CR du dernier conseil municipal.

1 - Modification des limites communales (CIAF de Charmé et Courcôme) :

Après lecture du projet d'aménagement foncier, au vu des cartes présentées, le projet ne portant que sur la parcelle YO 50, le conseil donne un avis favorable.

2 - Modification du CDD en CDI de la gérante de l'agence postale :

Le CDD arrive à échéance le 31 mars et ne peut être renouvelé. La question est de savoir si on change le statut du contrat, ou si l'on fait un recrutement en CDD. Mme Dominique DUGUEY s'acquittant bien de sa fonction, et le partenariat avec la poste nous permettant de garder cet emploi à moindres frais. Nous décidons la transformation de son contrat en CDI. Accord à l'unanimité.

3 - Versement du fond d'amorçage des rythmes scolaires à la CC Val de Charente :

Lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, l'Etat s'est engagé à verser 50 € par élève soit 2 400 € pour Courcôme. Le premier tiers vient d'être versé, soit 800 € qu'il convient de reverser à la CDC Val de Charente du fait du transfert de la compétence scolaire. Accord à l'unanimité.

4 - Campagne de résorption des lampes à vapeur de mercure (SDEG) :

Le coût total est de 17 071,18 € TTC. Le SDEG prend à sa charge 11 640,73 €, il restera donc à charge de la commune 5 430,45€. La couleur des lampes sera gris sablé. Le nouveau matériel sera garanti 5 ans. Nous poserons la question de savoir si lors de cette campagne des travaux prévus sur le réseau, nous ne pourrions pas faire une extension vers les différents hameaux du Village. Accord à l'unanimité.

5 - Questions diverses :

- LGV : Le préfet souhaiterait que les accords de rétablissement des chaussées soient signés. Ces travaux ne sont pas encore faits, l'association des communes impactées par le passage de la LGV est en fort désaccord avec ce processus. M. le maire en accord avec cette ligne de conduite ne signe pas cet accord.

- Résidence d'artiste : La CANOPEE a émis le souhait que notre salle socio-culturelle serve de résidence d'artiste une ou deux fois au cours de l'année 2016. Des artistes viendraient répéter dans notre salle, en échange, nous bénéficierons de spectacles gratuits. A voir par rapport à la saison (chauffage de la salle), et hébergement des artistes (préférence à la commune). Accord à l'unanimité.

- Arbre remarquable : le « Sophora Japonica » situé devant de la maison des associations, sera proposé à l'inscription d'arbre remarquable. Il sera demandé dans « Courcôme Actus », si des gens possèdent des photos ou des cartes postales de cet arbre au fil du temps, afin d'étoffer le dossier.

- Classe découverte : Demande de subvention du RPI les p'tits loups pour une classe découverte à Latus dans la Vienne, 20 € par enfant maternelle. 7 élèves de Courcôme soit 140 €, accord à l'unanimité. Que faire pour les autres demandes d'enfants de Courcôme au collège ou au lycée ? Ce sujet avait déjà été évoqué, après débat la règle retenue sera : **Aide aux enfants du village pendant leur passage sur le RPI, toute autre demande sera rejetée.** (Pour 7, Contre 0, Abstention 1)
- Subvention DETR 2015 : Remplacement des menuiseries extérieures de la maison des associations, et création d'une salle de réunion dans la grange se situant derrière celle-ci. Le montant des travaux pour la première tranche est d'environ 7 000 €, tous les devis n'étant pas encore parvenus. Accord à l'unanimité pour lancer le dossier.
- Vêtements professionnels pour les agents communaux : Ces derniers seront prêts la semaine prochaine, la remise aux agents sera faite le lundi 16 février vers 11h45. Le conseil municipal est invité.
- Outillage : les agents ont été dotés d'outillage neuf. Il s'agit d'outils dont ils avaient besoin pour le fonctionnement quotidien et qui manquaient à l'atelier (échelle à 3 pans, séateurs, seaux, ratisse...). D'autres demandes d'outils sont encore à l'étude. Nous avons validé à l'unanimité le devis pour l'achat d'un nouveau taille-haie pour un montant de 474,17 € HT ainsi que la réparation de la débroussailluse.
- Parc roulant : Le tracteur Renault a des problèmes de moteur et la 4L ne démarre plus. Nous allons étudier la possibilité de se séparer de ces deux véhicules et les remplacer par un petit camion benne.
- Panneaux d'affichage : Ceux des villages sont en très mauvais état, les agents devront faire une révision.
- Liste de travaux : Bernard a énuméré une longue liste de travaux à réaliser sur la commune. Chemins, cimetière, busage... le tour de la commune a été passé en revue.
- Chemins : Une partie sera prise en charge par COSEA, il faudra surveiller le choix du maître d'œuvre afin de bénéficier de travaux sérieux. Pour le reste, des devis ont été réalisés, le montant total est de 74 189 € HT. Un plan sur 5 ans va être mis en place. Pour le FDAC 2014, le Conseil Général nous a accordé 8 000 € de subvention pour 20 000 € de travaux. Nous réaliserons ainsi les réparations par tranche de 1/3 par période de 2 ans. La première tranche pourra être un peu plus conséquente du faite qu'il reste une partie du budget précédent.
- Club Marpen : Une exposition à Tusson est prévue sur le thème de la 2nd guerre mondiale. Des recherches ont été faites sur deux habitants de Courcôme morts au combat, une participation financière nous est demandée, et en contrepartie nous recevrons à la fin de l'expo tous les documents retrouvés sur nos habitants décédés. Accord pour la somme de 75 €.
- Plantations de haies : 2 haies ont été plantées par Prom'haies sur le terrain d'agriculteurs, les arbres de plus de 2m doivent être plantés à 2m en retrait du domaine public. En cas contraire le propriétaire s'engage à l'entretien de celle-ci, cet engagement doit être fait par courrier à la mairie. A ce jour un seul courrier nous a été adressé.
- Association de randonnée CDRP16 : Notre attention a été attirée par cette association sur le fait que le sentier des tunnels n'est plus praticable, un chemin ayant été labouré et mis en culture. Un courrier sera fait afin de régulariser cette situation.
- Disparition du chemin de Montrut : un courrier sera fait également.
- CDC Val de Charente, commission compétence sports loisirs animations : Thierry Vézinat demande à la commune un référent randonnée : René Dudognon sera proposé.
- Association paléo de St Simeux : La procédure est toujours en cours, la commune a reçu le soutien de Mme la sénatrice Nicole Bonnefoy.
- Carte communale : Dossier lancé, nous sommes en attente des réponses des cabinets d'étude.
- Budget : L'étude de celui-ci a débuté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 0h40.